

M. Paul MOLAC (Ecologiste, Morbihan) sur la filière éolienne :

"Madame la ministre, vous avez annoncé vendredi dernier la mise en place d'un **nouveau modèle de contrat d'achat d'électricité pour les installations éoliennes terrestres**. Ce nouveau modèle permettra la signature anticipée des contrats d'achat, et cela sans dérogations particulières, afin de sécuriser le financement des projets en cours. Cette annonce était très attendue par l'ensemble des acteurs de la filière éolienne. Bon nombre de projets étaient ainsi à l'arrêt depuis des mois car ils rencontraient des difficultés à finaliser la signature du contrat d'achat pour l'électricité éolienne par EDF Obligations d'achat. En effet, alors que l'ensemble des démarches préalables à la signature d'un contrat était accompli, il arrivait dans de nombreux cas qu'EDF Obligations d'achat impose des conditions dérogatoires, telle que l'installation préalable d'un dispositif de comptage avant le début des travaux, pour que la signature du contrat soit effective. Ce nouveau modèle de contrat, permettant la signature anticipée des contrats d'achat d'électricité éolien, est un nouveau coup de pouce pour le développement des filières éoliennes.

Après la suppression, sur proposition de notre groupe parlementaire, de la règle des 5 mâts, qui obligeait jusque là tout projet d'implantation éolienne à prévoir 5 éoliennes, nous allons dans le bon sens. **Il conviendrait toutefois d'avoir un meilleur équilibre dans les financements des frais de raccordement au réseau, entre l'exploitant et ERDF.**

Nous attendons également que des signaux positifs soient apportés dans le domaine du photovoltaïque, qui constitue une filière au formidable potentiel industriel. Cependant, cette filière souffre et a besoin de l'appui des pouvoirs publics.

Il demeure toutefois une incertitude juridique concernant le tarif d'achat de l'électricité éolienne. En effet, l'existence d'un recours à la Cour de Justice de l'UE fait peser une menace sur bon nombre de projets. La probabilité de voir cet arrêté tarifaire annulé d'ici un an est importante. Dès lors, Madame la ministre, **comptez-vous prendre un nouvel arrêté qui permettrait de mettre fin à cette instabilité juridique** et permettrait par ailleurs d'éviter d'avoir des recours et des mesures d'urgence le moment venu ?"

Réponse de Mme Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

" Je voudrais d'abord saluer toutes les entreprises du secteur de l'énergie qui, durant tout le week-end, se sont mobilisées lors des journées de l'énergie et ont fait preuve de civisme dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, avec plus de 450 sites de production ouverts aux citoyens.

Comme vous l'avez indiqué, dans les Ardennes vendredi, j'ai annoncé un nouveau modèle de contrat de rachat de l'électricité produite par les éoliennes, pour sécuriser un certain nombre de projets dont celui que vous connaissez, le projet Bégawatts en Bretagne, qui est un projet très important, parce qu'il est nécessaire aujourd'hui de sécuriser l'activité des entreprises, ce sont 10 000 emplois qui sont concernés, je pense à l'entreprise France Eole en Bourgogne, Enercon, Vergnet, 200 entreprises qui aujourd'hui attendent le développement de ces projets éoliens qui sont bloqués, alors même que le Grenelle de l'Environnement avait pris l'engagement de développer 19 000 MW de puissance installée et que nous en sommes aujourd'hui à 7562 MW, donc il faut mettre l'accélérateur.

Ensuite, **j'ai engagé au nom du gouvernement des démarches vis-à-vis de la Commission européenne pour engager la pré notification de nos dispositifs de soutien aux énergies renouvelables**, le précédent gouvernement ne l'avait pas fait, et la Commission européenne a très bien accueilli cette démarche. Donc cette prénotification est en cours.

Enfin, la politique du gouvernement, c'est de soutenir toutes les ENR, le PV mais aussi la biomasse et la géothermie. Vendredi, chez vous dans le Morbihan, nous avons avec Stéphane Le Foll annoncé le plan autonomie azote pour la méthanisation qui va permettre aux agriculteurs et aux éleveurs d'avoir un complément de revenus et de participer à l'indépendance énergétique de la France."